



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Transfert de terrains d'emprise des anciennes RN 4 et 83 à OTTERSWILLER et ICHTRATZHEIM

Rapport n° CP/2012/638

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de transférer de l'Etat au Département, la propriété de terrains d'emprise des anciennes routes nationales 4 et 83 respectivement sur le territoire des communes d'OTTERSWILLER et ICHTRATZHEIM.

Lors de sa séance du 3 octobre 2011, la commission permanente a décidé des transferts de propriété des anciennes routes nationales de l'Etat au Département du Bas-Rhin, en application de l'article 18 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Il en a été ainsi des tronçons de voies des anciennes RN 4, RN 404, RN 61, RN 62, RN 63, RN 1063 et 340, RN 83, RN 420, RN 422 et RN 59 sur divers bans communaux.

L'inscription des parcelles au Livre Foncier au nom du Département nécessite de mentionner formellement les communes d'implantation des routes nationales. Or une erreur matérielle a omis de citer la commune d'OTTERSWILLER concernée au titre de la RN 4 (nouvelle dénomination RD 1004) et celle d'ICHTRATZHEIM au titre de la RN 83 (nouvelle dénomination RD 1083).

Il convient d'y remédier afin de mettre en conformité les délibérations avec les actes de transfert correspondant.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide le transfert de propriété de biens immobiliers situés sur le territoire de la commune d'OTTERSWILLER au titre de la RN 4 et sur le territoire de la commune d'ICHTRATZHEIM au titre de la RN 83,

- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces transferts.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL